

	<p>COMITE DE PROXIMITE REPONSES DE LA MAIRIE</p>	<p>SECTEUR 6</p>
<p>A l'attention de : Joël Varlet Pascale Sapin</p>	<p>24 février 2017</p> <p>Prochaine réunion : Jeudi 9 mars 2017</p>	

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses aux questions soulevées dans votre comité de proximité du secteur 6 ainsi qu'un certain nombre d'informations plus générales qui vous touchent plus ou moins directement en tant qu'habitants de la commune.

### Circulation et sécurité routière

#### - Chemin du Suel

Les 2 radars sont là pour « protéger » le passage piéton qui sert de liaison entre les résidences des Toits et des Terrasses et l'école du Grégoire. Nous sommes ainsi sur un espace contraint. Il est entendu que l'intervalle pour ralentir est très court. Toutefois, la signalisation routière de limitation à 30 reste lisible de loin pour les automobilistes. Le radar ne fait que valider que la vitesse souhaitée est respectée. Nous sommes également obligés de disposer d'une alimentation électrique à proximité immédiate.



- **Feux tricolores chemin des Peupliers**  
Nous avons relancé la Métropole la semaine dernière pour organiser le rendez-vous sur place. A ce jour, aucune nouvelle action n'a été entreprise (en plus ou en moins) par rapport à l'installation réalisée. Un radar pédagogique a toutefois été posé pour le semestre à quelques mètres du carrefour à feu et des contrôles de vitesse sont systématiquement réalisés sur cet axe à différentes heures du jour. A titre d'information, lors des derniers contrôles, sur un créneau de 45', nous avons réalisé 2 verbalisations avec des vitesses moyennes enregistrées de 57 km/h
  
- **Stationnement des autocars chemin de Gargantua**  
Nous nous sommes aperçus que la problématique concernait aussi d'autres établissements du secteur et notamment le Campanile et la résidence hôtelière West Lodge. La Police Municipale est donc intervenue auprès de chaque gérant en permettant la descente des occupants devant la porte de l'hôtel mais en exigeant un stationnement aux abords du Lycée Rabelais. Chaque gérant s'est engagé à tout mettre en ordre pour faire respecter cette demande. Si le problème persiste, n'hésitez pas à nous le signaler.
  
- **Chemin du Jubin**  
Effectivement entre le débouché du chemin piéton et le chemin des Peupliers, une portion d'une vingtaine de mètres n'est pas sécurisée. Nous allons regarder s'il est possible de matérialiser un marquage piéton comme sur le parking de l'Aqueduc ainsi que la réalisation d'un passage pour piéton jusqu'à l'arrêt de bus. Mais peut être aviez-vous déjà noté ce point dans votre retour sur les passages piétons. Il est à noter également que nous étudions la possibilité d'instaurer une réglementation du stationnement sur le parking du stade pour générer une rotation régulière des véhicules. Il semble en effet que ce parking soit utilisé à la journée par des entreprises de la zone, des adeptes du covoiturage ou des utilisateurs des transports en commun. Une réglementation en zone verte (4h maximum) va permettre de remédier à la présence de véhicule ventouse.
  
- **Passages piétons**  
Pour faire suite au travail qualitatif réalisé par votre secteur, le dossier est en cours d'instruction via les services techniques et les équipes voieries de la Métropole. Nous reviendrons vers vous prochainement sachant que les traçages ne peuvent se faire que durant les beaux jours
  
- **Lycée Rabelais**  
Les équipements de sécurisation devant le lycée Rabelais ont été posés récemment notamment des dos d'ânes, un passage piéton et des panneaux

de limitation de vitesse. L'objectif est bien de casser la vitesse des automobilistes sur le chemin du Dodin.

## Espaces verts et urbanisme

### - Silos à verre

En ce qui concerne le silo du parking du Barriot, il est à proximité immédiate du parking (facilité de stationnement), en sécurité sur un trottoir (pour poser son verre en toute tranquillité). La poubelle est à 15 mètres, accrochée sous le panneau de Parking.

Pour information, nous allons procéder à l'installation d'un silo enterré sur le parking du Panorama (comme celui qui est sur le parking du gymnase Moulin Carron)

En ce qui concerne celui en bas du cimetière, il y a une poubelle à côté (certes souvent bien pleine et nous demandons régulièrement à la Métropole de la vider)

En ce qui concerne celui du Lycée Rabelais, nous avons effectivement la semaine une affluence massive de lycéens rendant le stationnement difficile. Vous avez la possibilité soit de venir le week-end (parking bien souvent désert) ou vous arrêter la semaine près d'un silo plus accessible (voir les emplacements à l'adresse suivante :

<https://ourecycler.fr/recyclage/verre/69570/Dardilly>)

Il est également important de noter que vous pouvez désormais laisser les bouchons et autres couvercles sur les bouteilles, pots de confiture ou autres pots de condiments.

### - Taille des arbres Chemin de Parsonge

La taille sur le domaine public a été réalisée et les propriétaires concernés mis en demeure. Logiquement, le problème est réglé. Nous serons vigilants au Printemps.

### - Mur du cimetière

Merci pour l'information. Les équipes techniques et espaces verts font le nécessaire.

### - Aire de collecte Allée du Levant

Nous avons un problème de dépôts sauvages sur l'aire de collecte au début de l'Allée du Levant (celle qui est encadrée de haies). D'un commun accord avec le gestionnaire de la résidence, cette dernière va être supprimée et déportée dans la montée chemin du Grégoire. Nous attendons l'intervention du bailleur qui devrait se faire dans les semaines à venir.

## Vitesse & incivilités

- La Police Municipale poursuit ses opérations mensuelles de contrôle sur différents axes de la commune : chemin des Peupliers, avenue de Verdun, Route d'Ecully, chemin de Traine-Cul, chemin du Dodin, Route de Limonest. La tendance générale se confirme : pas ou peu de verbalisations avec des dépassements de vitesse autorisée faibles. Notre objectif n'étant pas de « faire de l'argent » mais bien de jouer sur la « peur du gendarme » et de faire de la prévention, nous allons poursuivre cette dynamique.
- Il est utile de rappeler que chaque conducteur a obtenu (normalement) son permis de conduire en passant l'examen obligatoire du code de la Route. Ce dernier est extrêmement précis au sujet des limitations des vitesses, des stationnements, des priorités à droite, des attitudes à adopter près des passages pour piétons,... Nous sommes bien sur des comportements individuels inadaptés qui engagent la responsabilité du conducteur, pas celle de la municipalité
- C'est exactement la même logique pour les déchets sauvages, les déjections canines et autres petites joies du quotidien. Il ne nous est pas possible de mobiliser la Police Municipale ou la Gendarmerie sur ce type de sujets ou derrière chaque dardillois. Nous pouvons sensibiliser, verbaliser le cas échéant et nettoyer autant que de besoin. Toutefois, c'est bien le geste du citoyen qui est répréhensible.
- En ce qui concerne la voiture stationnée en face du chemin du Godefroy, la Police Municipale est informée et négocie avec le riverain qui semble être dans son bon droit compte tenu du découpage de la parcelle (stationnement en domaine privé non verbalisable). Il est entendu que cela ne doit pas gêner le passage des piétons ou des personnes en fauteuils roulants. Nous suivons ce dossier.
- Pour information, nous avons bien noté les contraintes de circulation piétonne à la fois sur le chemin de Parsonge et aussi sur la partie haute du chemin du Grégoire notamment pour les parents avec poussette. Nous étudions les différentes possibilités d'aménagement et reviendrons vers vous en temps voulu.

## Points divers

- Ecole des Noyeraies

Comme vous l'avez sans doute constaté, nous avons ouvert une poche de stationnement d'une vingtaine de place sur le tènement de l'ancien Centre Technique Municipal. Cela apporte quelques solutions complémentaires pour les parents. Des travaux de fouilles archéologiques pour l'Esplanade vont être réalisés prochainement. Nous faisons le maximum pour que le parking ne soit pas touché et surtout nous avançons ardemment sur le parking de la Liasse pour qu'il soit opérationnel dès la rentrée de Septembre.

- **Ecole du Grégoire**

Nous avons achevé une phase importante de réhabilitation avec une livraison en décembre 2016. Nous sommes actuellement confrontés à des problèmes de chauffage dans la nouvelle enceinte, créant des conditions de travail inconfortables pour les enfants et les enseignants. Nous mettons tout en œuvre pour résoudre le problème et vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

- **Fibre optique**

Le déploiement se poursuit sur la commune et le secteur 6 est à ce jour l'un des plus avancés. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos fournisseurs d'accès pour procéder à l'installation. Une carte de déploiement en date du 3 janvier est à votre disposition si vous le souhaitez. Nous attendons de notre côté un calendrier actualisé de la part d'Orange. Dans l'attente, vous pouvez suivre la progression via le lien suivant <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

- **Programmes immobiliers**

Le quartier du Barriot va accueillir plusieurs programmes dans les prochains mois : llot Barriot en dessous du bureau de tabac (tous les détails dans le Multiple n°39), AMETIS 29 rue du Paillet et CONFIANCE à l'angle de la rue du Barriot et du chemin de la Crépillère. Vous avez sollicité la présence de l'adjoint à l'urbanisme lors de votre prochaine réunion pour qu'il vous présente les projets et les demandes de la commune associés à ces dossiers. Il sera présent à partir de 21h.

- **Référents sécurité & Participation Citoyenne**

Comme vous le savez, nous avons décidé de déployer le dispositif de Participation Citoyenne à l'intégralité de la commune en nous appuyant sur des référents sécurité. Je tiens tout d'abord à remercier celles et ceux d'entre vous qui sont inscrits. Vous trouverez leurs coordonnées dans le dernier numéro de Multiple (n°41) et vous pouvez vous rapprocher d'eux pour établir les premiers contacts. Ce dispositif vise notamment à endiguer la recrudescence de cambriolages sur Dardilly ces derniers mois.

- **Vidéo protection**

La Participation Citoyenne est couplée avec la mise en place de la vidéo-protection en cours d'installation sur Dardilly et opérationnelle à compter de mars 2017. Les caméras, implantées sur des lieux stratégiques de la commune, sont reliées à la Mairie pour enregistrement (il n'y a pas d'agents derrière les écrans en continue). Les images sont transmises aux gendarmes sur requête dans le cadre d'une enquête. Les espaces privés qui sont dans le champ des caméras ne sont pas visibles afin de ne pas porter atteinte à la vie privée des dardillois.

Une réunion d'information complète va vous être proposée prochainement en présence de la Brigade de Gendarmerie de Dardilly.

- **Déclassement autoroute A6**

Un article faisait état de ce dossier dans le dernier numéro du Multiple. Nous avons reçu des questions complémentaires. Nous pouvons compléter les informations sur les bases suivantes sachant que le sujet est vaste, de longues haleines et éminemment complexe.

Une clé de lecture intéressante se fait au travers des chiffres de flux.

Aujourd'hui, le tunnel de Fourvière représente 115 000 véhicules/jour avec globalement 15 000 véhicules en transit et 100 000 véhicules de trafic local.

L'objectif premier est d'orienter le trafic de transit vers le grand contournement Est (A432 existante et sous utilisée avec des nœuds de raccordement à construire). Pour ce faire, une logique de péage poids lourds est à l'étude et il faut que le kilométrage complémentaire (une trentaine) soit compétitif en temps pour les automobilistes, ce que doit permettre la transformation en boulevard urbain de l'A6 (voiries urbaines contraignantes).

Que nous soyons bien d'accord, nous parlons bien d'un grand contournement via l'aéroport Saint Exupéry et pas de la Rocade Est. Bien sûr, les communes de l'Est impactées font valoir la nécessité d'aménagements lourds pour respecter leur cadre de vie.

Après, simple calcul, il ne reste pas moins de 100 000 véhicules. L'anneau des sciences aura une capacité de 50 000 véhicules (pour rappel l'anneau des sciences est en fait le bouclage complet de TEO vers l'ouest via la Porte du Valvert). Il faudra donc trouver un moyen de diviser par 2 les flux pendulaires et c'est bien sur ce point que nous restons interrogatifs.

L'un des axes de travail est la montée en charge des transports en commun et du co-voiturage. En ce qui concerne les transports en commun, c'est autour du tram-train et de la liaison Lozanne-Saint Paul que tout se joue avec

- Une desserte digne de ce nom au 1/4 d'heure sans rupture de charge, c'est-à-dire avec des connexions directes sur les lignes de Métro de la Métropole
- La réouverture de la Gare de Limonest (sur Dardilly en contre-bas de la Maison Carrée) sur la même ligne TER. Nous aurions ainsi 3 arrêts sur Dardilly : Gare de Limonest, les Mouilles, Le Jubin avec une vraie offre et non pas une

pseudo connexion mi-train mi-car comme nous avons à l'heure actuelle (ce qui fait que la fréquentation est quasi inexistante)

- La création de parking-relais notamment à côté de cette gare puisque nous avons là un terrain de près de 2 ha

Madame le Maire porte le dossier Tram-Train avec Max Vincent Maire de Limonest auprès de la Région puisque le TER est de leurs compétences avec convention SNCF. Le dossier avait été sorti du Contrat de Plan Etat-Région. Il faut donc réinscrire le budget sur le mandat prochain. La logique de Métro n'est pas d'actualité, le rapport investissement/nombre d'habitants étant incohérent (l'investissement se chiffre en milliards !). Nous sommes davantage dans la logique du RER parisien.

Avant de nous projeter dans 10 ou 15 ans, à court terme, le déclassement va avoir les incidences suivantes :

- Transformation de l'A6 en boulevard urbain donc limité à 70 km/h (moins de bruits, moins de pollution) avec végétalisation, aménagements des abords, signalétique
- Interdiction du trafic poids lourds (nous devons mettre la pression pour que cette interdiction soit respectée)
- Création d'une voie dédiée aux transports en commun, taxis et co-voiturage
- Une étude est en cours également pour créer une liaison directe Bus depuis l'ancienne aire d'autoroute (derrière le château d'eau Dardilly-Champagne) jusqu'à la Gare de Vaise. Un parking-relais devrait également être créé sur cette parcelle

Enfin, pour conclure, il est bien évident que pour certaines personnes (en fonction de la localisation de leur lieu de travail ou de leur métier), la voiture est un outil indispensable au quotidien. Mais il y a tous les autres. En région parisienne, lorsque votre entreprise est bien desservie en transport en commun et que vous n'avez pas besoin de circuler dans la journée, le réflexe RER-RATP est installé parce que c'est économiquement intéressant et que c'est pratique (temps de trajet plus compétitif qu'en voiture, pas de nécessité de stationnement). Nous devons nous inscrire dans la même logique.

Pour nous, le seul moyen de diminuer le trafic local est donc bien de stopper les voitures arrivant de l'Arbresle, de l'A89, de la vallée de l'Azergues, de leur proposer des parking-relais et une connexion rapide vers le cœur de la Métropole.

#### - **Fête des Voisins 19 mai**

A noter sur vos agendas. Elle aura lieu cette année le 19 mai. Vous trouverez prochainement sur le site internet le formulaire d'inscription pour faire vos commandes comme les années précédentes.

Nous restons bien entendu à votre disposition si nécessaire.